



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 3273

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les dangers de la prolifération de la caulerpa taxifolia sur le littoral méditerranéen. L'accroissement de l'herbe caulerpa taxifolia est en effet en train de détruire les champs de posidonies sur le littoral méditerranéen, et notamment sur le littoral varois. Cette situation peut se traduire, si rien n'est effectué, par une véritable catastrophe écologique conduisant à la destruction de la faune et de la flore traditionnelles. La localisation de cette « invasion » est aujourd'hui identifiée par les scientifiques. Des procédés d'éradication sont déjà disponibles ; des villes, des départements, et des régions manifestent leur inquiétude et mobilisent des ressources. Il lui demande donc quelle est son analyse en la matière et quelle stratégie elle entend mener.

Texte de la réponse

Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la prolifération de l'algue dénommée caulerpa en Méditerranée. Une algue verte du genre caulerpa (généralement déterminée comme *Caulerpa taxifolia*, mais qui semble se distinguer des souches de référence par plusieurs caractères d'ordre morphologique et physiologique), connaît une expansion extrêmement rapide dans le bassin occidental de la Méditerranée. Le ministère de l'environnement accorde la plus grande attention à l'évolution de ce phénomène dont la cartographie est assurée depuis plusieurs années et qui a fait l'objet de nombreuses publications. Encore mal compris d'un point de vue scientifique, ce phénomène écologique est doublement préoccupant. Fondamentalement, parce que l'on ignore comment vont vieillir en Méditerranée les écosystèmes à *Caulerpa taxifolia*, une fois passées les phases pionnières. En dépit d'un programme d'expérimentation engagé depuis 1992 grâce aux soutiens financiers de la Communauté européenne et du ministère de l'environnement, on ne dispose pas, actuellement, d'un outil permettant de contrôler de façon satisfaisante la colonisation de nouveaux milieux par cette plante. A la demande du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'Académie des sciences et le CNRS (programme « Environnement, Vie et Société ») ont organisé, du 13 au 15 mars dernier, un séminaire scientifique international qui s'est tenu dans les locaux de l'Institut de France, à Paris, sur la « dynamique d'espèces marines invasives : application à l'expansion de *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée ». Les participants se sont accordés à considérer que l'éradication ne constitue pas un objectif crédible et qu'en conséquence, seules des interventions ponctuelles en faveur de zones d'intérêt exceptionnel, soit d'un point de vue écologique, soit sur le plan économique, peuvent mériter d'être menées. A la suite des recommandations du Conseil national de la protection de la nature et du séminaire organisé par l'Académie des sciences, le ministère de l'environnement a pris position contre l'introduction en Méditerranée de nouvelles espèces exotiques pour lutter contre l'algue dite *Caulerpa taxifolia*. Une projet de plan d'action, fondé sur un programme pluriannuel d'observations et de recherches, est étudié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement qui le soumettra prochainement à ses partenaires. L'objectif de ce programme consisterait à prévoir l'expansion de *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée et à évaluer les risques qui pourraient lui être liés. Il serait organisé autour d'un effort de recherche scientifique axé principalement sur la biologie, avec une partie socio-économique associée, d'un

observatoire de l'évolution des écosystèmes méditerranéens et d'un troisième volet relatif à la prévention et aux moyens de lutte. Ce programme s'appuierait, pour sa partie biologique, sur un conseil scientifique international chargé de rédiger les appels d'offres, d'évaluer les propositions et d'assurer le suivi scientifique. L'Académie des sciences a présenté au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement une proposition dans ce sens. Un comité de pilotage du plan d'action, comprenant en particulier les représentants des ministères concernés et des financeurs, serait également constitué.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3273

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3024

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4345